

PLAN CLIMAT ÉNERGIE

2010-2020

ADOPTÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 MARS 2010

Avis du Comité Citoyen pour l'élaboration du Plan Climat Énergie de Plaine Commune

AVEC LE CONCOURS DE



 Ile de France

Plaine
Commune



GRAINES
D'AVENIR



Le Plan Climat Energie 2010-2020 a été adopté, à l'unanimité, le 23 mars 2010 en séance du Conseil communautaire de l'agglomération de Plaine Commune.

Le Comité citoyen a été réalisé en collaboration avec le bureau d'étude ICE



AVIS DU COMITE CITOYEN POUR L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE DE PLAINE COMMUNE

Contexte

Un Comité Citoyen a, été constitué sur la base du volontariat des habitants pour définir les priorités et principes d'action que devait prendre un Plan Climat Energie Territorial sur Plaine Commune.

60 personnes se sont inscrites pour participer aux 5 réunions¹ de travail qui se sont tenues en soirée de décembre 2008 à septembre 2009 dans la salle du conseil communautaire de Plaine Commune.

Les réunions ont été animées par Ruth STEGASSY, journaliste spécialiste en environnement en présence de Bernard LAPONCHE ou Benjamin DESSUS, experts scientifique sur l'énergie et les changements climatiques, de Jean-Paul LE GLOU, Vice-président délégué à la démocratie participative et de Michel BOURGAIN, Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine.

L'avis émis par ce Comité Citoyen enrichit la réflexion qui va aboutir à l'élaboration du Plan Climat Energie

Cet avis sera intégralement transmis aux élus communautaires de Plaine Commune lors des discussions qui accompagneront le vote du Plan Climat Energie de Plaine Commune.

Il n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Liste des participants :

- Ermano GUILIANI (Aubervilliers)
- Bertrand LECHAT (Aubervilliers)
- Patrice LEHUEDE (Aubervilliers)
- Christian RAMPON (Aubervilliers)
- Yannick LEGOFF (Aubervilliers)
- Sophie SARAVAKI (Epinay-sur-Seine)
- Martine CHEDEVILLE (Epinay-sur-Seine)
- Mathieu GLAYMANN (Epinay-sur-Seine)
- Eugénie PONTHER (Epinay-sur-Seine)
- Francis DIJOS (L'Île-Saint-Denis)

¹ Les réunions du Comité Citoyens ont eu lieu le 15 décembre 2008, le 5 février 2009, le 7 avril 2009, le 16 juin 2009 et enfin le 24 septembre 2009. 25 personnes ont participées en moyenne à chacune des réunions.

- Diana DJIDI (L'Île-Saint-Denis)
- Jean GAUMONT (L'Île-Saint-Denis)
- Claudette GAUMONT (L'Île-Saint-Denis)
- Annick TIETCHEU (L'Île-Saint-Denis)
- Edouard LAROQUE (L'Île-Saint-Denis)
- David L'HOTE (La Courneuve)
- Philippe CARRO (Saint-Denis)
- Fabienne CHAUVE (Saint-Denis)
- Jean DUMOUTIER (Saint-Denis)
- David GARNIER (Saint-Denis)
- Claudie GILLOT DUMOUTIER (Saint-Denis)
- Fatima LARONDE (Saint-Denis)
- Titou LASSER (Saint-Denis)
- Armelle LORVELLEC (Saint-Denis)
- Robert MAHE (Saint-Denis)
- Clémentine MARCHAL (Saint-Denis)
- Julien MENEAU (Saint-Denis)
- Elisabeth MONCHAUX (Saint-Denis)
- Christophe PIERCY (Saint-Denis)
- Nadia PIPART (Saint-Denis)
- Martine SAINTPEYRE (Saint-Denis)
- Martine TIERCELIN (Saint-Denis)
- Eric DUVAL (Saint-Denis)
- Laure TOUGARD (Saint-Denis)
- Aelita COMA (Stains)
- Catherine DARTOIS (Stains)
- Patrick DEFAIS (Stains)
- Claudine LE DEUNF (Stains)
- Hélène LAMARTINIE (Villetaneuse)
- Johanna SCOTTI (Villetaneuse)
- Françoise LEPIERRE (Villetaneuse)
- Arifé COLAKOGLU (Courbevoie)

Avis du Comité Citoyen pour l'élaboration du Plan Climat Energie de Plaine Commune

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Energie, Plaine Commune a souhaité mettre en place un comité citoyen composé d'habitants volontaires issus des villes de l'agglomération. A l'issue des 5 réunions de travail, ce comité citoyen auquel nous avons participé rend son avis.

Celui-ci sera composé d'une introduction et de 3 sections :

- Section 1 : Avis sur la méthode de concertation
- Section 2 : Nos priorités pour le Plan Climat Energie de Plaine Commune
- Section 3 : Nos propositions d'actions

Nous avons bien conscience que cet avis vise à enrichir la prise de décision politique qui revient en dernier ressort aux élus de la Communauté d'agglomération. Nous souhaitons souligner que nous espérons que cet avis sera pris en compte dans la mesure du possible. S'il ne l'était pas, des explications et des éclairages nous sembleront indispensables.

INTRODUCTION

La réduction des gaz à effets de serre est un enjeu mondial. Dès lors, il pourrait être tentant de jouer au « passager clandestin » en attendant que d'autres fassent des efforts pour en profiter, au lieu de faire des efforts nous-mêmes, dont d'autres profiteront.

Au contraire, il nous semble nécessaire de présenter clairement, au-delà des appels à la conscience citoyenne de chacun, en quoi chacun sur le territoire a intérêt à se mobiliser contre le dérèglement climatique.

Pour les professionnels du tertiaire, disposer de locaux sobres et HQE est devenu un atout économique et les territoires sans locaux d'activité performants sont donc pénalisés. Entrepreneurs comme territoires ont donc un intérêt important à développer des produits sobres et à anticiper leur demande croissante. Il faut inciter à intégrer à ces bilans les charges indirectes comme le transport : une entreprise accessible par les transports en commun entraîne moins de dépenses contraintes pour les salariés (et donc une amélioration « facile » de leur pouvoir d'achat).

L'enjeu est identique et encore plus palpable pour les bâtiments du secteur public (collectivités territoriales en premier lieu, mais aussi l'Etat, le secteur de la santé).

Pour les habitants de notre territoire, l'écologie est souvent considérée comme un luxe. Pour sortir de cette indifférence de la majorité, il faut faire le lien avec l'intérêt économique et social (confort et emploi) : il faut coupler baisse des charges financières avec amélioration des performances écologiques. L'amélioration des performances écologiques doit entraîner une baisse des charges locatives et tout plan de rénovation d'un quartier ou d'un immeuble doit intégrer un aspect environnemental (sauf si une évaluation montre que la marge de progrès est trop mince pour un coût acceptable). La communication sur ces aspects par les bailleurs est généralement laissée à une portion congrue par rapport aux aspects pratiques, de coût et de nuisances lors des travaux : cet aspect doit être plus intégré.

Il faut aussi lutter contre l'idée reçue que ce qui est écologiquement performant est moins efficace. A cet égard un équipement du quotidien au fonctionnement souvent médiocre comme l'éclairage public peut être un outil exemplaire si la rénovation écologique entraîne une amélioration des performances (meilleure fiabilité, meilleure couverture de zones sombres...) avec une communication puissante sur les gains financiers pour la collectivité. Si ce poste est loin d'être le plus énergivore de la consommation globale d'énergie d'un territoire, cette rénovation peut être facilement exemplaire dans les esprits.

SECTION 1 - AVIS SUR LA METHODE DE CONCERTATION

Nous trouvons que la mise en place d'un Comité Citoyen par Plaine Commune est positive (partage de connaissances, tentative de mise à niveau, animateurs et cadres de l'administration disponibles...)

Nous citons les points négatifs suivants :

- La 3^{ème} séance du Comité était trop dense (beaucoup d'informations et peu de discussions)
- Les participants n'ont pas toujours compris où la collectivité en était de l'élaboration du Plan Climat Energie
- L'outil collaboratif n'était pas adapté : la page WIKI mise en place n'était pas évidente à manipuler. La mise en place d'un outil plus simple et d'une formation à l'outil sont nécessaires.

- Il n'a pas été fait de point d'avancement avec les autres groupes de discussion (Comité de Pilotage, Club Climat Energie, etc.)
- Il n'y a pas eu assez de débat : nous ne nous sommes pas assez disputés. Une séance supplémentaire a été nécessaire. Peut-être fallait-il des échanges entre les réunions, avec un outil collaboratif plus facile à utiliser.

Nous souhaitons que le Comité Citoyen soit maintenu pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Climat Energie. Le groupe souhaite participer à l'ensemble du processus. Il faut également construire sa légitimité et à terme avoir un plus grand nombre de personnes impliquées. Nous demandons également que les actions du Plan Climat Energie nous soient présentées dans le détail avant leur adoption.

Notre contribution collective est forcément incomplète. Aussi, serait-il intéressant de proposer au Comité Citoyen de se réunir de nouveau au 4^e trimestre 2009 voire au 1^{er} trimestre 2010 pour esquisser un second round de propositions suite à l'adoption du Plan et la mise en œuvre des ses premières mesures.

Nous considérons comme nécessaire que le Comité Citoyen se réunisse à échéances régulières pour mesurer les effets des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat.

SECTION 2 - NOS PRIORITES POUR LE PLAN CLIMAT ENERGIE DE PLAINE COMMUNE :

Lors des différentes réunions, l'équipe d'experts a présenté les cinq thématiques d'intervention qu'elle avait dégagées : Habitat, Transports et déplacements, Déchets, Collectivité exemplaire, Communication et éducation. Pour notre part, nous classons les actions en 4 grandes catégories qui recoupent celles des experts :

Les aspects sectoriels

1. Collectivité exemplaire (ex : bâtiment du siège de Plaine Commune à revoir, véhicules exemplaires...)
2. Urbanisme :
 - a. Bâtiment (habitat, tertiaire)
 - b. Promouvoir les systèmes énergétiques performants et les énergies renouvelables
 - c. Mobilité : transports collectifs, doux, auto-partage
3. Consommation : circuits courts, production locale, gestion des déchets, recyclage, réutilisation, mutualisation d'outils et d'équipements

Les actions transversales :

- Communication - éducation des habitants
- Formation des décideurs, des professionnels, des citoyens
- Information

L'organisation de la mise en œuvre et l'animation des réseaux

Autres mesures

SECTION 3 - NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS

Pour chacun de ces domaines thématiques, nous souhaitons que les actions suivantes soient mises en œuvre (ou que la faisabilité des actions suivantes soit étudiée) par l'agglomération et ses partenaires :

ASPECTS SECTORIELS

1 - COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous réclamons un programme intelligent et performant d'éclairage public car il s'agit d'un sujet très concret pour la population, à valeur exemplaire. On peut gagner à la fois sur la qualité de l'éclairage et sur la réduction de la consommation.

Il y a toutefois contradiction possible entre la nécessité des économies d'énergie et les demandes en terme de sécurité ; il est donc nécessaire de consulter plus largement pour faire un arbitrage.

ACHATS PUBLICS

Faire un **état des lieux des achats publics** sur les aspects environnementaux et sociaux (achats responsables / éthiques). Etablir une convergence vers le haut. Appliquer par exemple le principe d'un achat exclusif de bois certifiés.

Revenir sur des démarches contradictoires concernant les achats de proximité. Exemple de crèches qui ont été contraintes par leur direction municipale de renoncer à se fournir en pain dans les boulangeries proches.

CONSOMMATION D'EAU

Réduction des consommations par l'utilisation d'espèces végétales plus sobres (qui seront aussi moins chères à entretenir), d'équipements plus économes (généraliser en 15 ans des sanitaires sobres dans les bâtiments publics), réduire la consommation des services techniques (voirie...).

A titre plus anecdotique, pourquoi les eaux de nettoyage des véhicules d'un centre d'entretien sont-elles rejetées directement dans les égouts, ce que l'on accepterait difficilement d'une station de lavage privée ?

Il faut que Plaine Commune soit exemplaire en matière de consommation d'eau du robinet et n'utilise plus d'eaux en bouteille.

L'intérêt d'une réglementation sur la récupération des eaux pluviales doit être étudié.

PASSER LES PROJETS URBAINS AU TAMIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Renforcer l'adhésion de la population au Plan Climat Energie nécessite que la population soit impliquée. L'exemple de l'éclairage public proposé permet de préciser notre propos: nous doutons que la simple identification des matériels économes suffise. Par contre, l'implication de la population dans la gestion

de l'éclairage publique semble bien plus fédératrice et responsabilisante: pour exemple, à Dörentrup, en Allemagne, les habitants allument et éteignent eux-mêmes les lampadaires.

Une collectivité exemplaire, ce sont des élus exemplaires. Combien de nos élus ont calculé leur bilan carbone personnel, ou leur empreinte environnementale? Les élus doivent avoir une estimation correcte de l'impact de leur mode de vie, afin de prendre la mesure du changement à accomplir et être crédibles et responsables lorsqu'ils aborderont ces sujets au nom des populations qu'ils représentent.

Il devrait y avoir une formation - sensibilisation de tous les agents de Plaine Commune sur les enjeux du plan climat.

Il faut développer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi pour toutes les directions (ex. : calcul de l'empreinte écologique du service chaque année, critère d'éco-responsabilité...)

SAUVEGARDER LES ESPACES VERTS, RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Les espaces verts de Plaine Commune et les jardins privés représentent des abris qu'il est primordial de préserver ou de réinvestir. Evidemment, il est difficilement envisageable d'imposer de restreindre certaines pratiques (emploi de pesticides, herbicides, fongicides, gazon uniforme) dans le domaine privé, mais les espaces verts communs pourraient être le vecteur d'information concernant les bonnes pratiques et convaincre par l'exemple en suscitant le désir. L'objectif, à terme, étant de retrouver une connectivité biologique maillant le territoire et permettant migration et pollinisation.

Il faut privilégier les espèces qui capturent le carbone. La Collectivité doit être exemplaire sur sa gestion des espaces verts.

La collectivité doit s'engager à trouver des solutions, dans les événements qu'elle organise, pour offrir des repas plus respectueux de l'environnement tant au niveau des contenus (agriculture biologique et de proximité) que des contenants.

2 - URBANISME

BATIMENTS

Nous souhaitons que les communes et l'agglomération se dotent d'un référentiel technique performant allant au-delà des réglementations thermiques pour les constructions et les réhabilitations de bâtiments.

Si les normes d'Etat balisent assez bien le terrain des années à venir pour les performances thermiques de l'immobilier neuf, les collectivités de l'agglomération peuvent avoir un rôle encore plus incitatif en prônant une plus grande exigence : intégration obligatoire d'un ou plusieurs dispositifs (toitures végétalisées, récupération des eaux de pluie, puits canadien, solaire, utilisation de matériaux organiques, etc.) en essayant d'exiger (ou en incitant fortement) au moins un des ces dispositifs, comme c'est le cas pour le futur bâtiment HQE de Plaine Commune Habitat porte de Paris.

L'exemple réussi des habitations à ossature bois au Landy-Stade de France est exemplaire, il faut renouveler cette belle réussite.

A contrario, on ne pourra plus tolérer à l'avenir que de nouveaux bâtiments publics construits en 2009 ne soient même pas HQE.

Il est indispensable de prévoir des modes d'emploi à destination des nouveaux occupants.

Il faut également prévoir des retours d'expériences sur les bâtiments construits.

Concernant l'immobilier ancien, les opérations programmées de l'amélioration de l'habitat semblent avoir prioritairement des objectifs de rénovation sur la salubrité de l'espace intérieur et l'aspect extérieur. Les villes devront les conditionner à une étude quantifiée des performances énergétiques et environnementales.

Pousser la réflexion sur le partage des bénéfices des économies de charges locatives pour les bailleurs (sociaux ou pas) qui n'ont qu'un intérêt faible à limiter des charges locatives payées par le seul locataire. Monter des opérations tests en application des textes en vigueur.

Les collectivités doivent reconstruire les espaces verts au lieu de les supprimer et remplacer les arbres nombre pour nombre ou en augmenter le nombre.

Les collectivités doivent promouvoir la végétalisation verticale.

3 - AMELIORER LES PERFORMANCES DES BATIMENTS

REDUIRE LA DEPERDITION DE CALORIES

- Isolation extérieure des immeubles d'habitation collectifs, privés et bailleurs sociaux. Incitation par obligations légales ou réglementaires, ou mieux par des incitations financières.
- De même pour les bâtiments publics
- Réduire toutes les fuites d'air des huisseries.

Il faut arrêter la déperdition de calories, qui est immense, dans tous les immeubles collectifs d'habitations, tant pour les économies d'énergie que pour le portefeuille des habitants

ACCROITRE LES APPORTS PASSIFS

En complément des thématiques sur la déperdition de calories, il serait intéressant d'étudier les possibilités d'apports énergétiques passifs, grâce notamment à l'adjonction de serres ou de vérandas lors de la rénovation de bâtis existants. Ces équipements peuvent améliorer le bilan énergétique et offrir de nouveaux espaces de vie et de nouveaux usages aux habitants. Cette approche permettrait de lier les notions de performance énergétique avec celle d'un confort accru, à rapprocher des notions de performance écologique et d'efficacité.

Conséquemment, les nouvelles constructions devront prendre en compte leur impact sur les apports passifs exploités ou potentiels des constructions environnantes, telles que les ombres portées ; ce point serait à prendre en compte lors de nouvelles constructions. En effet, une construction performante pourrait dégrader la performance des constructions environnantes, ce qui nuirait au bilan global. La notion de performance ne peut être restreinte à un bâtiment seul.

Enfin les essences plantées dans les espaces publics et privés peuvent également contribuer au confort thermique en régulant les apports passifs au fil des saisons. Ombrager en été, protéger du vent en hiver etc.

CLIMATISATION

On insiste beaucoup sur le chauffage des bâtiments, mais on parle rarement de leur climatisation en période de chaleur. Etudier la possibilité en complément du réseau de chaleur de développer sur la Plaine de France (et des quartiers en devenir) un réseau de froid servant à la réfrigération, usage tout aussi énergivore que le chauffage. Grâce à un rafraîchissement du fluide par la faible température du sol,

voire des eaux souterraines, il pourrait être développé (comme il existe déjà un peu dans le sud de Paris) un système économique et apportant une vraie plus-value aux zones tertiaires.

DEVELOPPER UN SERVICE DE CONSEILS

Plus globalement, la communauté de communes pourrait proposer un service de conseil afin d'explorer avec les habitants les pistes de rénovation bioclimatique les plus adaptées à la configuration des habitations et aux habitudes de vie qui s'y sont développées. Ces solutions sont à mettre en œuvre de manière systémique, à l'échelle d'un groupe d'habitation ou d'un quartier, en prenant en compte les espaces privés et les espaces publics afin d'en faire émerger des synergies bénéfiques. Ces synergies forment dans la nature les paysages; le paysage urbain local témoigne de l'absence d'une approche systémique de l'urbanisme.

A ce titre, la formation professionnelle est une priorité essentielle.

4 - PROMOUVOIR LES SYSTEMES ENERGETIQUES PERFORMANTS ET LES ENERGIES RENEUVELABLES

GEOthermie

Au sud de Plaine Commune la géothermie est une réalité avec les forages en cours pour chauffer à terme 12000 logements sur les XVIII et XIXe arrondissements de Paris. Cette énergie devrait pouvoir traverser le canal Saint -Denis sans encombre technique. Nous espérons que les politiques ne prendront pas le dessus ! Il serait étonnant que la nappe d'eau chaude s'arrête aux limites administratives parisiennes.

CHAUFFAGE URBAIN

Le réseau parisien de chauffage urbain s'arrête aux portes de notre Communauté (Porte de la Villette, Bld. Mac Donald, Bld. Ney). Nous souhaitons que la jonction soit faite avec le réseau existant. Nous souhaitons qu'il y ait obligation de raccordement au réseau de chaleur lorsqu'il existe. Nous souhaitons qu'il y ait interdiction d'installation de chauffage électrique radiant dans les bâtiments neufs.

PHOTOVOLTAÏQUE

Tous nos bâtiments collectifs, privés ou publics, ont des surfaces de toiture considérables, ils sont tout indiqués pour y installer des panneaux solaires. Deux objectifs seraient atteints: a) Production d'énergie renouvelable sans production de CO₂ et b) Réduction des charges d'exploitation des immeubles.

« Illustration par un exemple: J'habite dans un immeuble comprenant environ 200 logements répartis sur 10 entrées. La surface de toiture est environ de 1200 m². En Ile-de-France, le nombre d'heures d'ensoleillement moyen est de 1750 h/an, donc la toiture de mon immeuble pourrait produire quelques milliers de KWh/an. EDF rachète l'électricité photovoltaïque produite à 0,60 € environ aujourd'hui, ce qui permettrait de réduire les charges d'exploitation de notre immeuble. MERCI LE SOLEIL ! »

ENERGIE SOLAIRE THERMIQUE

Pour le solaire, relier son développement au chapitre Savoir-faire pour que leur achat/conseil soit plus identifiable.

ENERGIE EOLIENNE

Etudier la possible intégration d'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie alternative

5 - MOBILITE

URBANISME GENERAL

Il faut anticiper les accès aux nouvelles zones d'habitation ou de travail. Pour des zones actuellement vierges mais potentiellement intéressantes et enclavées, il faut intégrer à leur aménagement une réflexion sur leur accessibilité autre que par l'automobile.

Il faut prévoir une part minimale de logements dans les zones d'activités pour éviter un zonage générateur de déplacements horaires.

PROMOUVOIR LES DEPLACEMENTS A VELO

Le territoire de Plaine Commune est plat, il se prête particulièrement à la pratique du vélo. Celle-ci nécessite cependant des aménagements garantissant un minimum de sécurité.

STATIONNEMENT

Au-delà des projets structurants, il faut d'urgence lancer un plan d'adaptation des bâtiments publics aux vélos (et inciter le privé à faire de même). On ne peut pas tenir un discours sur le Plan Climat Energie si les employés territoriaux n'ont pas une vraie solution sécurisée pour stationner leur vélo.

CIRCULATION

Il est crucial que les associations et les utilisateurs soient consultés afin que soient identifiés les itinéraires et les équipements pertinents. Les ratés de certains aménagements parisiens doivent être pris en compte, et non reproduits, comme lorsque des pistes cyclables sont sur les trottoirs et tournent à angle droit... On peut facilement dépasser les limites du territoire de Plaine Commune à vélo, mais certains passages sont dangereux ou inhospitaliers (N2, Porte de la Villette). On pourrait tirer parti des infrastructures continues en doublant d'une piste cyclable les voies RFF permettant un accès direct et rapide aux territoires avoisinants, et bien sûr à Paris.

Se lancer en même temps dans un plan d'identification puis de signalement / élimination des points noirs les plus dangereux pour les deux roues (carrefours notamment).

PROMOUVOIR L'AUTO PARTAGE

Au-delà des vélos en libre-service (dont la densité est moyenne et qui en tous cas ne couvrent guère que la moitié de la communauté d'agglomération), il faut dès 2009 réfléchir à la mise en place d'une solution d'auto partage. En créant des points de retrait en bordure des centres-villes et aux points stratégiques (gares RER, terminus métro ligne 7, Stade de France, porte de Paris, etc.) on peut créer une offre suffisante de nature à persuader de nombreux habitants qui n'ont qu'un usage très intermittent de leur voiture mais hésitent à s'en passer pour faire les courses à l'hypermarché ou au magasin de bricolage. Louée uniquement lorsqu'elle est essentielle, l'usage et la possession de voitures pourra alors reculer et améliorer encore l'usage des transports en commun.

PROMOUVOIR LES ECHANGES DE LOGEMENTS

La traversée de Paris pour des personnes habitant au sud et travaillant au nord (comme Plaine Commune) ou inversement est une source de coûts et de fatigue pour les intéressés. Le développement récent du renouveau de la Plaine Saint-Denis fait que bon nombre de salariés n'y habitent pas mais pourraient étudier cette possibilité si l'on pouvait faire sauter les freins à cette mobilité. Pour les personnes logées dans le secteur social, les obstacles sont nombreux : diversité des réservataires, relative étanchéité des demandes hors du département... La Communauté d'agglomération (éventuellement en lien avec le Conseil général) pourrait proposer à titre expérimental avec aval de l'Etat la mise en place d'une bourse d'échange supervisée par une structure animée conjointement par les conseils généraux et financée par les usagers (par exemple un mois de loyer, compensée par les gains ultérieurs en économie de frais de déplacements et un délai de congé réduit à un mois par exemple).

Un test pourrait être proposé aux départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

FAVORISER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

- Revoir zonage, étendre le ticket horaire
- Condition de transports : conduite souple, généralisation des zones 30 et zones de rencontre
- Achèvement des travaux du Tramway T8 et réalisation du plan du STIF

DEVELOPPEMENT & AMELIORATION DE LA MOBILITE DOUCE

Un environnement propice est indispensable pour que les modes de déplacement doux se développent, or, en de nombreux lieux du territoire, l'état des trottoirs ne permet pas la pratique du roller ou de la trottinette, quand ça n'est pas la marche qui est rendue dangereuse. Le stationnement sauvage n'arrange rien. Au delà de l'état des surfaces, l'environnement, le paysage, l'architecture, le sentiment de sécurité, font qu'un lieu est agréable à parcourir. Or la priorité a si longtemps été donnée à l'automobile que l'espace public est bien souvent devenu inhospitalier à tout autre mode de déplacement. Une attention toute particulière devra être portée à l'environnement et au paysage urbain pour qu'il soit recolonisé par le piéton et le cycliste.

FAVORISER L'INTERMODALITE

L'intermodalité est une priorité pour fluidifier les déplacements et inciter l'utilisation des modes de transport doux : une attention particulière doit être apportée aux transitions entre chaque mode de déplacement ; en coordonnant les horaires des bus et des RER, en rendant confortable les correspondances et les zones d'attente, en permettant l'accès des vélos au métro et au tramway...

6 - CONSOMMATION : CIRCUITS COURTS, PRODUCTION LOCALE, GESTION DES DECHETS, RECYCLAGE, RE-UTILISATION, MUTUALISATION D'OUTILS ET D'EQUIPEMENTS

PROMOUVOIR LES USAGES PARTAGES

Il faudra également prévoir des campagnes de lutte contre l'achat du jetable et de valorisation de ses alternatives. Dans le même esprit, il faudra promouvoir les achats ou usages partagés (on y vient bien avec les vélos et voitures!) : il est assez idiot de constater que chaque propriétaire a sa propre tondeuse à gazon pour l'utiliser trois jours par an ! Il doit être possible d'identifier des objets à l'usage peu fréquent qu'il serait possible de mutualiser.

RELOCALISER LES ACTIVITES

Les transports sont une source de gaspillage d'énergie si le territoire ou ses alentours se spécialisent trop et négligent totalement certains besoins.

Une première piste est de conserver et de développer la production alimentaire. Il faut sauvegarder les quelques espaces agricoles existants et développer jardins ouvriers ou jardins partagés de proximité (comme à Paris 19^e et plus récemment et timidement à Aubervilliers).

Une part des nouveaux espaces du Parc de La Courneuve récupérés sur les anciens sites militaires doit permettre de dégager plusieurs petits espaces sur le périmètre du parc pour créer des zones de jardins ouvriers. Même si cet apport est modeste, il a valeur d'exemple et a également un rôle social et pédagogique.

A une échelle plus importante, pourquoi ne pas « jumeler » le territoire avec une ou des zones agricoles situées à moins de 100 km pour y développer un partenariat agricole (contrat de longue durée sur un tiers de la production pour une consommation sur le territoire de produits de qualité avec peu d'intermédiaires). Ce partenariat peut concerner plusieurs territoires en raison de la diversité des produits (viandes, fruits et légumes, poissons...).

On pourrait également parler d'une action en faveur de la revitalisation du commerce de proximité, qui en plus de contribuer à l'animation de nos villes, pourrait conduire à limiter les déplacements automobiles vers les centres commerciaux. Il semble qu'une collectivité territoriale comme Plaine Commune dispose de quelques leviers pour favoriser cette évolution.

PROMOUVOIR LES ACHATS ECO-RESPONSABLES

Réduire les déchets, réaliser des économies d'énergie et d'eau...

FAIRE DU COMPOST

Les nombreux espaces verts privatifs génèrent d'importantes quantités de déchets qui ne sont pas collectées distinctement, et qui sont incinérées. Or, les déchets verts brûlent mal. Une collecte spécifique et le compostage permettrait de valoriser localement les déchets de ce type et les déchets organiques des ménages et permettrait de proposer un amendement alternatif pour les cultures et les espaces verts.

MIEUX TRIER LES DECHETS

La loi Grenelle I prévoit d'étudier la modulation au poids de la tarification de la taxe sur les ordures ménagères sous 10 ans. Alors qu'on voit les difficultés du tri sélectif en milieu urbain, il faut réfléchir à l'application de ces mesures et faire des études de faisabilité, en particulier en zone d'habitat collectif.

En sus de l'objectif de la baisse des tonnages, il faut lancer des mesures spécifiques sur les déchets les plus polluants : piles et batteries dont l'usage s'est démultiplié avec les MP3, les téléphones portables et les autres équipements nomades. On n'a pas de vision globale des points de collecte ni de politique de communication de proximité.

Il faut instaurer le tri sélectif sur l'ensemble du territoire et travailler avec les bailleurs sociaux sur ce point. Mais il faut ensuite que la collectivité publique se préoccupe de manière plus détaillée et plus déterminée de l'application de cette politique de tri en :

- Examinant la possibilité de rendre obligatoire l'installation de poubelles de tri.
- Etablissant un monitoring et mettant en place des indicateurs afin de mieux mesurer le tri réalisé.
- Systématisant la mise en place de tri dans les espaces publics

MIEUX COLLECTER LE VERRE

Une grande partie du verre utilisé ne va pas dans les points de collecte dédiés. Outre l'attrait à long terme de baisser le poids de sa poubelle, il faut dès maintenant densifier les points de collecte pour rendre leur accès plus facile pour les piétons voire les véhicules.

DEVELOPPER LES RECYCLERIES ET LES RESSOURCERIES

Actuellement la collecte des encombrants par camion benne compacteur empêche leur réutilisation dans une filière de type recyclerie, et compromet même leur recyclage. D'un autre côté, collecter les encombrants sans les dégrader implique de mettre sur la route plus de camions.

Développer sur le territoire des recycleries d'objets anciens mais renouvelables et revendables. Equipements ménagers, informatiques sont autant de sources d'objets de valeur et de gisements d'emplois. Cet aspect doit être intégré rapidement aux projets de développement économique de Plaine Commune.

Il y a en particulier un énorme gisement à explorer dans le domaine des vieux vêtements. Il est anormal de devoir se rendre à Neuilly-Plaisance pour trouver un dépôt Emmaüs. Soit Plaine Commune suscite leur installation visible sur le territoire, soit il trouve d'autres opérateurs pour combler ce vide. Des friperies privées peuvent être tout autant complémentaires.

LES ACTIONS TRANSVERSALES

COMMUNICATION ET EDUCATION

Surtout envers les jeunes générations dans le cadre scolaire mais aussi et surtout dans les activités périscolaires afin que ce soit un apprentissage ludique, pratique, créatif.

Les mesures techniques les plus judicieuses seront de peu d'impact si en même temps on ne modifie pas aussi les comportements individuels. Ce qui implique un gros travail de formation, de sensibilisation et

d'éducation. Il y a diverses populations sur lesquelles Plaine Commune pourrait concentrer ses efforts, en particulier :

1. les enfants des écoles primaires et leurs enseignants (animation d'ateliers de sensibilisation, financement de kits pédagogiques)
2. les personnels communaux et intercommunaux, qui dans le cadre de l'exemplarité, pourraient devenir les ambassadeurs de la démarche vis à vis de la population.
3. les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétaires.

Les animateurs de quartier pourraient également constituer d'excellents relais de proximité pour faire passer les messages

Il faut également :

- Doter l'Espace Info Energie du territoire de plus de moyens. Accroître la mobilité des conseillers EIE (permanences dans les villes...)
- Imaginer une campagne d'affichage pour sensibiliser les populations aux changements de pratiques, dans laquelle apparaîtraient des habitants de Plaine Commune
- Mettre en place des ateliers permettant d'apprendre à construire des objets permettant d'économiser l'énergie (par exemple marmites norvégiennes)
- Etudier la possibilité de tester l'expérience de la ville d'Hanovre : formation de 10 personnes de communautés différentes en tant qu'ambassadeurs du changement de comportement ; ces ambassadeurs ont ensuite formé des voisins en porte à porte dans leurs quartiers. Les EIE peuvent peut-être former ces ambassadeurs (à Hanovre, un programme de formation de chômeurs a été utilisé).
- Donner à voir ce que pourrait être Plaine Commune dans des conditions climatiques extrêmes : sous les eaux, Plaine Commune sans eau, en territoire désertique, projection de ce que deviendrait l'urbanisme avec 40°, etc.

FORMATION DES DECIDEURS, DES PROFESSIONNELS, DES CITOYENS

Savoir-faire

Il faut faire un état des lieux des métiers liés à l'environnement sur le territoire. Hors les métiers liés aux espaces verts, aux casses automobiles, le territoire ne semble pas briller par la présence de vraies éco-industries (production ou grands installateurs de panneaux solaires, pompes à chaleur, rénovation ou production de bâtiments écologiques, cabinets de conseils, etc).

Au moins pour l'installation et la commercialisation, il pourrait être utile de dédier un **espace commercial identifié à ces éco-commerces** pour qu'ils atteignent une masse critique les rendant identifiables pour constituer un pôle d'attraction.

Ce débouché commercial pourrait ultérieurement attirer des industries ou des bureaux d'étude de ce secteur encore très atomisé.

Cet espace pourrait intégrer un espace ressources d'animation du Plan Climat Energie de Plaine Commune.

Il faudrait également se pencher en urgence sur la carte des formations professionnelles pour intégrer dans des formations existantes ou en développant de nouvelles la pénurie annoncée de professionnels

dans les éco-industries ou la prise en compte de ces aspects dans les métiers existants comme le bâtiment.

Paris XIII, Institut Galilée forme des ingénieurs. Il y a une section énergie. Ne pourrait-on pas travailler avec cette université ? A l'exemple de Fribourg qui a développé un partenariat étroit avec l'Université.

La collectivité devrait prévoir la formation des élus à chaque changement de mandature.

INFORMATION & PROMOTION

Le Plan Climat Energie devra trouver des formes de communication pertinente pour avoir un effet d'entraînement, d'incitations à des démarches complémentaires de citoyens, qui devront y adhérer par conviction si l'on veut espérer qu'il soit un vrai succès.

Réserver un espace à chaque parution des journaux municipaux ou du journal communautaire sur le PCE. L'équipe d'animation du Plan Climat Energie pourrait travailler des informations éco-citoyennes pratiques presque prêtes à l'usage pour tous les journaux municipaux, qui resteraient principalement à personnaliser par chaque ville.

Appel à micro projets et prix « Climat » pour récompenser des initiatives publics ou privés.

L'ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DES RESEAUX

Nous demandons un renforcement de la transversalité dans les politiques publiques mises en œuvre par l'administration de Plaine Commune au regard de l'écologie urbaine

AUTRES MESURES

S'adapter aux effets des dérèglements climatiques

Anticiper le changement climatique possible à titre de précaution par une prise en compte d'une forte augmentation des températures et de l'instabilité climatique (événements violents). Il faudrait dès maintenant s'imposer un durcissement des obligations existantes (ou les anticiper) pour s'adapter à un climat plus hostile :

- logements plus frais en été (plus d'inertie thermique, toits végétalisés, climatisation anticipée et économe, etc.).
- moindre vulnérabilité du bâti et des divers équipements (panneaux publicitaires...) aux vents violents.
- meilleure anticipation des fortes précipitations (orages violents ou précipitations prolongées) : réservoirs d'orages, 5^{ème} barrage sur le bassin Seine amont contre une crue décennale.
- améliorer la perméabilité des sols afin d'éviter les inondations.
- construction ou identification de réservoirs d'eau pour y puiser l'eau non potable, utilisable par exemple pour le nettoyage urbain en été, ces réserves étant conçues pour pouvoir être jusqu'à vidées sans pénaliser l'environnement ou les loisirs.

Proposer des expérimentations

Explorer les pistes exotiques peu connues comme la lutte contre les fuites de gaz/ **méthane** (Gaz à effet de serre à fort pouvoir de réchauffement).

Augmenter le coût des stationnements et des amendes.

Créer un Observatoire du Quotidien alternatif

Le quotidien fourmille de solutions alternatives au modèle actuel. Afin de susciter l'adhésion à d'autres solutions, à d'autres modes de vie, créer un observatoire des solutions individuelles, environnementalement et socialement pertinentes et les diffuser au sein de la population pour accélérer leur utilisation. L'objectif étant de favoriser une société de pratiques durables, mais aussi diverses, afin d'en favoriser la résilience.